

Extrait du registre des délibérations

Le 25 janvier 2021, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 18/01/21

N° C-2021-01-25/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2021-01-25/01 - VŒU - PROJET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - GROUPE CAEN ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ce vœu est présenté par le groupe « Caen écologiste et citoyenne » (Rudy L'ORPHELIN, Alexandra BELDJOUDI, Francis JOLY, Béatrice HOVNANIAN, Xavier LE COUTOUR, Céline PAIN, Laurence MAUNOURY, Lilian BELLET).

Le projet immobilier de la place de la République, engagé il y a 6 ans, présente des caractéristiques importantes :

1°) ses objectifs, comme son contenu, sont erratiques et inconstants : initialement prévu pour être une « halle de produits frais et de spécialités normandes » (Réussir Caen vraiment – 2014), il est ensuite devenu, sans concertation publique, un projet de centre commercial sur 4 niveaux et 4 étages de parking souterrain.

Devant l'opposition massive des caennaises et des caennais, les risques d'impasse commerciale et les légitimes inquiétudes des commerçants (pétition réunissant 107 commerçants de l'hyper centre), il est ensuite devenu un projet à vocation culturelle destiné à accueillir 3 salles de cinéma.

Aux dernières nouvelles il aurait vocation à devenir un « grand espace du bricolage » ...

2°) ses conséquences sur l'urbanisme du centre-ville, les circuits de déplacement et la protection de notre environnement ont été négligées et sont néfastes. Elles se sont faites de plus en plus évidentes, notamment au regard de la prise de conscience mondiale des conséquences du dérèglement climatique et des dangers de la pollution atmosphérique :

- Accroissement des flux de véhicules en centre-ville, déjà saturés, liés à l'approvisionnement et la desserte de ce futur centre,
- Suppression du dernier espace naturel important (0,7 hectare) de l'hyper centre avec l'abattage de 50 arbres adultes,
- Artificialisation accrue des sols et bouleversement de la nappe phréatique par le

parking souterrain, avec un risque d'inondations des sous-sol voisins et de fragilisation des îlots urbains périphériques de la place de la République.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Caen réuni le 25 janvier 2021 :

- Décide d'abandonner définitivement ce projet immobilier, anachronisme urbain déjà obsolète il y a 6 ans,
- Demande la réouverture rapide de cet espace aux caennaises et aux caennais comme espace naturel,
- S'engage à rechercher d'autres solutions pour améliorer l'attractivité du centre-ville, plus respectueuses des caennaises et des caennais, de la Ville, de son urbanisme et de son environnement.

Vote : Rejet
(10 pour - 42 contre)

N° C-2021-01-25/02 - RAPPORT ANNUEL DE LA VILLE DE CAEN EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport de situation 2020 de la ville de Caen en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation du projet de budget 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/03 - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du rapport égalité Femmes/Hommes relatif à l'année 2020.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/04 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/05 - FINANCES - PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCEPTE les admissions en non-valeur présentées par Madame la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de 52 377,78 € pour le budget principal de la Ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Affichage de la délibération le : 28 janvier 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/06 - RÉGULARISATION DU RETRAIT DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DE LA VILLE DE CAEN DES BIENS MATÉRIELS TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du transfert des biens en pleine propriété à la communauté urbaine Caen la mer.

DÉCIDE de retirer de l'inventaire comptable de la ville de Caen les biens précisés dans la liste mise à jour (hors biens sortis de l'inventaire entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020).

DÉCIDE de prévoir une régularisation ultérieure des amortissements comptabilisés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/07 - RECOUVREMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LA VILLE DE CAEN AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES EN INFRACTION SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder au recouvrement des frais engagés par la ville de Caen auprès des propriétaires de véhicules, défaillants.

FIXE le montant des sommes dues par les propriétaires de véhicules, défaillants, qui sera équivalent au montant de l'indemnité compensatrice versée par la Ville à son délégataire.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/08 - CAEN LA MER HABITAT - CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS SITUÉS RUE BASSE À CAEN - OPÉRATION ' LES REFLETS DE L'ABBAYE ' - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 816 070 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 816 070 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 115 359 constitué de trois lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements situés rue Basse à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/09 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SITUÉS RUE DU MARAIS À CAEN (2ÈME TRANCHE) - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 357 994 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 357 994 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 114 742 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés Rue du Marais à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/10 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU ZÉNITH DE CAEN - AVENANT N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ABROGE l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du Zénith de Caen.

APPROUVE le projet d'avenant n°2.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/11 - ÉCLAT(S) DE RUE #7 - PRÉSENTATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le déroulé de la prochaine édition d'Éclat(s) de rue.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/12 - OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme de restauration et d'entretien sur les édifices monuments historiques présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/13 - FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC) - ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion à la FNCC et le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 1 188 €.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE pour représenter la ville de Caen au sein de l'assemblée générale de l'association :

- Mme Emmanuelle DORMOY en tant que titulaire,
- M. Gabin MAUGARD en tant que suppléant.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/14 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Normandie Livre et Lecture	35 000 €
- Station MIR	35 000 €
- Sté des Antiquaires de Normandie	5 500 €
- Comédie de Caen	50 000 €

APPROUVE les projets de convention avec les associations Station MIR, Normandie Livre et Lecture et la Comédie de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité - Ne prenant pas part au vote : Monsieur Patrick NICOLLE (concernant Normandie Livre et Lecture (N2L)).

N° C-2021-01-25/15 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DGASP - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations, les subventions de fonctionnement inscrites pour les directions suivantes :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante ;
- Direction de la Culture ;
- Direction de la Proximité ;
- Direction des Sports ;
- Direction de l'Education.

INDIQUE que les subventions votées au conseil municipal du mois de décembre 2020, seront versées en respectant les modalités de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et l'association.

PRÉCISE que pour les autres subventions qui seront arbitrées en 2021, une avance sera consentie à hauteur de 50% du montant de la subvention.

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention les conventions afférentes le cas échéant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité - Ne prenant pas part au vote : Madame Béatrice HOVNANIAN (concernant CA TANDEM).

N° C-2021-01-25/16 - DIRECTION DES SPORTS - CENTRE ÉQUESTRE DE CAEN - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : EXONÉRATION PARTIELLE DE LA PART FIXE DE LA REDEVANCE DU FAIT DE LA FERMETURE DU CENTRE ÉQUESTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant N°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre équestre de la ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/17 - DIRECTION DES SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SDIS DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Caen et le SDIS.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/18 - VILLE DE CAEN & RÉGION NORMANDIE : NOUVELLES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS CONCERNANT LES LYCÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la ville aux lycées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/19 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ASSOCIATION DROITS FONDAMENTAUX (PARTICIPATION À DEUX CONCOURS), ASSOCIATION LA MARETTE (PROJET NORMANDURABLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- La Marette (Normandurable) 1 000 €
- Association des Droits Fondamentaux (participation à deux concours)..... 500 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/20 - DIRECTION DE L'EDUCATION - ECOLE RENÉ LEMIERE - DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'installation de l'actuelle école primaire René Lemièrè située 5 boulevard Aristide Briand dans les locaux situés entre le 1 et le 3 de cette même rue.

PRÉCISE que cette implantation sera effective à réception des travaux et selon concertation avec la Direction départementale des Services de l'Education nationale.

INDIQUE que l'école primaire René Lemièrè conserve son nom, et que son nouvel adressage sera le 1 boulevard Aristide Briand.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/21 - DIRECTION DE L'EDUCATION - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PAUSE MÉRIDienne ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement intérieur de la pause méridienne et de la restauration scolaire.

DIT que ce règlement est applicable à partir du 1^{er} jour de l'année scolaire 2021/2022 dans l'ensemble des écoles publiques de la ville de Caen.

PRÉCISE que l'intégralité du règlement intérieur de la pause méridienne et de la restauration scolaire est consultable sur le site internet de la ville de Caen, auprès des services en charge des inscriptions, de la Régie ou dans les écoles auprès des référents école.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A la suite des débats, l'amendement suivant est approuvé par le conseil municipal et intégré au Règlement intérieur de la pause méridienne et de la restauration scolaire:

Le motif « Hospitalisation de l'enfant, sur présentation du justificatif » est ajouté aux exceptions du délai d'annulation énumérées au chapitre 2-2-2 intitulé « le délai d'annulation et la gestion des absences » dudit règlement.

Vote : Majorité absolue
(42 pour - 10 contre)

N° C-2021-01-25/22 - ELABORATION DE L'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur le dossier de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité
(46 pour - - 6 abstentions)

N° C-2021-01-25/23 - CAEN ILOT ROSA PARKS - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SCDI LA CAENNAISE DANS UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE, LA SCCV ROSA PARKS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE son accord pour la prise de participation de la SCDI LA CAENNAISE dans le capital de la SCCV Rosa Parks en cours de constitution, pour un montant de 500 €, dans les conditions ci-avant exposées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité - Ne prenant pas part au vote : Madame Brigitte BARILLON

N° C-2021-01-25/24 - CAEN ILOT ROSA PARKS - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM NORMANDIE AMENAGEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE, LA SCCV ROSA PARKS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE son accord pour la prise de participation de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT

dans le capital de la SCCV Rosa Parks en cours de constitution, pour un montant de 500 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/25 - SECTEUR DE LA DEMI-LUNE - ACQUISITION PAR LA VILLE DE CAEN D'UN ENSEMBLE DE PROPRIÉTÉS SITUÉES 158-160 BOULEVARD LEROY ET 2-4 RUE DE FORMIGNY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'acquérir auprès de la SCI METROPOLE la propriété cadastrée MI n°64 de 167 m², située 4 rue de Formigny, moyennant le prix de 109 000 €.

DÉCIDE d'acquérir auprès de Monsieur DUPREY les propriétés cadastrées MI n° 67 de 25 m², MI n° 68 pour 348 m² et MI n° 65 pour 295 m², respectivement situées 160 boulevard Leroy, 158 boulevard Leroy et 2 rue de Formigny à Caen, moyennant les prix de 6 000 €, 75 000 € et 235 000 €.

INDIQUE que les biens seront acquis en l'état ; les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par la ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/26 - CLÉMENCEAU - CITÉ DU CLOS JOLI - CESSION CONJOINTE VILLE DE CAEN/CAEN LA MER HABITAT À LA SOCIÉTÉ ATTYQUE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME PRIVÉ - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la cession au profit de la société ATTYQUE ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, d'une emprise située à l'angle de la rue du Puits Picard et de la rue Olympe de Gouges, d'une superficie de 1 742 m², sous réserve des résultats des documents d'arpentage, cadastrée LX n°s 415, 467, 469, 471, 473, 477, 478, et à prendre aux dépens des parcelles LX n°s 94, 480, 484 et du domaine public à déclasser.

PRÉCISE qu'au vu de la surface de plancher figurant dans la demande de permis de construire, actuellement en cours d'instruction, et des surfaces résultant des documents d'arpentage en cours d'établissement, le prix de cession de l'emprise de la ville représente un montant de 511 021 € HT.

RAPPELLE que le prix définitif sera arrêté au vu de la surface de plancher telle que figurant dans le permis de construire et de ses éventuels modificatifs, jusqu'à la livraison du programme et des résultats du document d'arpentage.

MENTIONNE que, préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives énoncées dans la délibération du 27 janvier 2020.

DIT que l'ensemble de ces conditions suspensives devra être levé au plus tard le 31 mars 2022 en vue d'une réitération de la vente au plus tard le 30 avril 2022,

INDIQUE que les autres modalités énoncées dans la délibération du 27 janvier 2020 restent valables.

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/27 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 - DIRECTION DE L'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 à diverses associations.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/28 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI - APPROBATION DE LA CONVENTION 2021-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mise en place des Correspondants Solidarité Emploi sur le territoire de l'Agglomération Caennaise pour les années 2021, 2022 et 2023.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/29 - DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE IK NUMÉRO 34 SITUÉE À CAEN, À L'ANGLE DU BOULEVARD DUNOIS ET DE LA RUE SAINT GABRIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le déclassement, par anticipation, d'une partie de la parcelle IK numéro 34, située à l'angle du boulevard Dunois et de la rue Saint Gabriel.

INDIQUE que le déclassement prendra effet au plus tard le 31 mars 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/30 - QUARTIER HASTINGS - BOULEVARD DUNOIS/RUE SAINT GABRIEL - ECHANGE FONCIER SANS SOULTE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA SOCIÉTÉ VINCI IMMOBILIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder à un échange sans soulte pour la cession au profit de la société VINCI Immobilier ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, d'environ 113 m², sous réserve du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle IK n°34 et la cession au profit de la ville de Caen d'une emprise de 650 m² environ, sous réserve du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle IK n°35.

DIT que la valeur de l'emprise à céder par la ville est établie sur la base d'un prix de 350 € HT / m² de surface de plancher pour le logement privé, 200€ HT / m² de surface de plancher pour le logement social et 150€ HT/m² pour l'activité, au vu de la surface de plancher du programme (au stade actuel du projet avant dépôt de la demande de permis de construire, de l'ordre de 5 600,3 m² : 3 144,48 m² de surface de plancher affectés aux logements privés, 1 307,73 m² aux logements sociaux et 1 148,1 m² aux commerces).

PRÉCISE que sur ces bases, la valeur totale des droits à construire s'élève à 1 534 329 €, ce qui représente, au prorata de la surface détenue par la ville (113 m² sur une surface totale de 2 663 m²), un prix de cession de l'emprise à céder par la ville de 65 106 € HT, étant indiqué que celui-ci sera ajusté au vu de la surface de plancher résultant du permis de construire et des surfaces de terrain résultant de l'établissement du document d'arpentage.

MENTIONNE que les parties ont convenu de régulariser un échange foncier sans soulte, en prenant en compte le coût des travaux d'aménagement pris en charge par l'opérateur sur les emprises à vocation future d'espace public.

INDIQUE que préalablement à la régularisation de l'acte d'échange, les parties ont convenu de signer une promesse sous les conditions suspensives ci-avant mentionnées.

DIT que la durée de validité de la promesse est fixée au 31 décembre 2022.

PRÉCISE que les frais d'actes seront supportés par l'opérateur et les frais de géomètre par la ville.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse puis l'acte d'échange ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/31 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE DE L'ORDRE DE 32 M² SITUÉE RUE DAMOZANNE À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PRONONCE le déclassement du domaine public d'une emprise de l'ordre de 32 m² (sous réserve du résultat du document d'arpentage) située à Caen rue Damozanne, au droit de la copropriété adressée 20 à 24 de cette même rue et figurant au cadastre parcelle section NZ n° 225.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/32 - CESSION D'UNE EMPRISE DE 32 M² ENVIRON SITUÉE RUE DAMOZANNE À CAEN AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE DAMOZANNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de céder au syndicat des copropriétaires de la Résidence DAMOZANNE , 20, 22 et 24 rue Damozanne à Caen, une emprise de l'ordre de 32 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, issue du domaine public et située au droit de l'entrée à la résidence.

PRÉCISE que la vente s'opérera au prix de vingt (20) euros le mètre carré, net vendeur, les frais d'établissement du document d'arpentage et d'acte notarié étant supportés par l'acquéreur.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/33 - CONVENTION DE RÉTROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT "LES PÉPINIÈRES", RUE DE VILLONS LES BUISSONS ENTRE LA VILLE DE CAEN, LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET LA SOCIÉTÉ SYR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la conclusion de la convention de rétrocession entre la ville de Caen, la communauté urbaine et la société SYR relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voies et espaces communs dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement dénommé "Les Pépinières" réalisée sur les parcelles cadastrées IP numéros 12p, 13p, 14p, 15p, 18p, 19p, 60p, 62p et 67p, pour une contenance totale des espaces à rétrocéder d'environ 3970m², sis Rue de Villons les Buissons, à Caen.

INDIQUE que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit au profit de la communauté urbaine, la société SYR prenant par ailleurs à sa charge les coûts de l'acte notarié ainsi que les frais de géomètre.

PRÉCISE que la ville de Caen est concernée au titre de la compétence "éclairage public", et s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après validation de la conformité de l'installation par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs.

PRÉCISE que la ville de Caen est concernée au titre de la compétence « Défense incendie » et s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après que la conformité des installations ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages et régularisation de l'acte de rétrocession.

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/34 - RUE BICOQUET - EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS- SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION VILLE/SDEC ENERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) à implanter, à ses frais, un coffret électrique dans le mur d'enceinte de l'école élémentaire « Bicoquet », parcelle cadastrée section IL n°226, 32 rue Bicoquet à Caen.

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage.

AUTORISE les représentants du SDEC Energie, ou toute autre entreprise missionnée par elle, à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage.

APPROUVE le projet de convention avec le SDEC Energie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/35 - ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS DE CAEN ET CAEN LA MER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - AVENANT À LA CONVENTION EN MATIÈRE D'ANIMATIONS PROMOUVANT DES PRATIQUES DURABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention d'un montant de 8 500 € en 2021 pour la mise en œuvre d'actions concrètes visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique sous réserve des crédits votés lors de l'adoption du budget 2021 par le conseil municipal.

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention qui définit les modalités de mise en œuvre de ce programme.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/36 - CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2020 - 2025 - SIGNATURE PAR LA VILLE DE CAEN DE LA CONVENTION DE LA CAENNAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention d'utilité sociale (CUS) avec La Caennaise.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'utilité sociale avec La Caennaise, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité - Ne prenant pas part au vote : Madame Brigitte BARILLON

N° C-2021-01-25/37 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2 - APPEL À PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SANTÉ 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de l'appel à proposition d'actions de santé pour l'année 2021, les modalités de mise en œuvre de l'appel à propositions d'actions de santé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/38 - INTÉGRATION DE LA VILLE DE CAEN À LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES AÎNÉS ET ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'intégration de la ville de Caen dans la démarche « Villes Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé et l'adhésion à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ».

AUTORISE le règlement annuel d'une cotisation au Réseau Français des Villes Amies des Aînés, fixée à 1 300 € pour 2021.

DÉCIDE de confier cette gestion au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Caen.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE pour représenter la ville de Caen auprès de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » :

- M. Gérard HURELLE en tant que représentant titulaire
- Mme Véronique DEBELLE en tant que représentante suppléante.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer a lettre d'engagement ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/39 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER FÉVRIER 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la ville de Caen au 1^{er} février 2021, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2021, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services et aux changements d'organisation.

PRÉCISE qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés, par des agents contractuels de droit public

soit au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, soit au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

INDIQUE que le traitement des agents contractuels ainsi recrutés sera calculé par référence à l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois de l'emploi occupé assorti de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibération du conseil municipal.

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} février 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/40 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHEF DE PROJET MILLÉNAIRE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE compte tenu du projet Millénaire de Caen, de créer un emploi non permanent à temps complet de chef de projet Millénaire par référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2021.

DÉCIDE de fixer, le traitement du candidat retenu, soit par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux soit à celui des administrateurs territoriaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

ADOpte le tableau des effectifs non permanent de contrat de projet ainsi établi au 1^{er} février 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/41 - GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF TÉLÉTRAVAIL APRÈS PHASE EXPÉRIMENTALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre et la généralisation, après bilan du dispositif expérimental, les modalités du dispositif de télétravail pour les agents.

PRÉCISE que le dispositif sera ouvert à compter du mars 2021. Un bilan opérationnel sera

présenté annuellement à l'autorité territoriale et aux instances représentatives du personnel.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/42 - MARCHÉ DE MAINTENANCE CORRECTIVE ET ÉVOLUTIVE DU LOGICIEL DE GESTION DE CONTRÔLE D'ACCÈS MICRO-SÉSAME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le logiciel Micro-Sésame, édité par la société TIL, est un système intégré pour la gestion centralisée de la sûreté et la gestion technique du bâtiment.

Il centralise la gestion des outils physiques de protection des bâtiments (caméra, badgeuse, alarmes...) afin de protéger les accès aux sites.

Ce logiciel permet de gérer :

- l'intrusion : verrouillage et déverrouillage des zones, l'éjection des points en défaut à distance, remontée de toutes alarmes (intrusions, incendies et techniques) vers un télésurveilleur ...
- le contrôle d'accès des bâtiments : l'ouverture, la fermeture des portes et des barrières à distance, la gestion des droits d'accès, les plages horaires, la position des portes ...

Pour des raisons de sûreté, la ville de Caen souhaite migrer ses installations existantes des différents sites dont elle a la responsabilité (la base nautique, les musées, les maisons de quartier...) vers la dernière version de Micro-sésame afin de mettre en place un système cohérent avec la mise en œuvre des fonctions de contrôle d'accès, de gestion des visiteurs, de détection intrusion, de Gestion Technique des Bâtiments et de supervision graphique locale.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer **le marché de maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de contrôle d'accès Micro-Sésame.**

Ce marché doit permettre le raccordement et le paramétrage de nouveaux éléments de contrôle d'accès ou intrusion ou autre à Micro-Sésame.

Il prend en compte, la maintenance du matériel existant, la fourniture, la pose, et la maintenance de différents composants matériels qui seront installés dans son cadre.

Il a également pour objet toutes prestations complémentaires à cette maintenance, sur la base des tarifs renseignés au bordereau des prix ou au catalogue.

La ville de Caen par sa participation au marché de maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de contrôle d'accès Micro-Sésame souhaite :

- contrôler et filtrer le flux de personnes en gérant les accès,
- détecter la pénétration des personnes indésirables sur le site,
- apporter les informations souhaitées aux différentes personnes en charge de la sûreté,
- acquérir et exploiter dans cette supervision globale un ensemble d'informations ou d'alarmes provenant d'autres dispositifs de sécurité ou techniques.

Le lancement de ce marché s'inscrit dans le cadre de la convention générale de groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication » à laquelle le conseil municipal a adhéré par délibération du 29 janvier 2018.

Le coût global du marché pour l'ensemble des membres du groupement de commandes est estimé à 400 000 €.

Les coûts sont répartis entre les différents membres du groupement de commande comme suit : 62% pour la communauté urbaine Caen la mer et 38% pour la ville de Caen.

Cette répartition tient compte des sites existants et à venir bénéficiant du contrôle d'accès et/ou intrusion.

La ville de Caen, pour sa participation au marché prévoit un budget estimatif de 152 000 € sur la globalité du marché.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la mise en œuvre d'un groupement de commandes « Technologies de l'information et de la communication » pour la communauté urbaine Caen la mer, diverses communes, le CCAS de la ville de Caen et les syndicats intercommunaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un marché de maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion des contrôles d'accès Micro-Sésame,

VU la délibération n°C-2018-01-29/10 du 29 janvier 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine « domaine des technologies de l'information et de la communication »,

VU l'avis de la commission « Administration générale - ressources internes – finances – sécurité » du 12 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de participer au marché de maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de contrôle d'accès Micro-Sésame, dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

ACTE que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/43 - COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

DÉSIGNE pour représenter la ville de Caen au titre du collège des représentants des collectivités territoriales au sein de la commission locale des transports publics particuliers de personnes :

- Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC en tant que représentante titulaire
- M. Nicolas JOYAU en tant que représentant suppléant.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/44 - COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATIONS DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ABROGE la délibération n°C-2020-06-29/29 désignant les membres des commissions municipales.

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les désignations suivantes.

DÉCIDE de désigner suite à leur demande pour siéger à la commission "Développement – attractivité du territoire – coopération internationale – prospective - urbanisme" :

M. Emmanuel RENARD, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Dominique GOUTTE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Pascal PIMONT, M. Gabin MAUGARD, M. Nicolas ESCACH, M. Nicolas JOYAU, Mme Emilie ROCHEFORT, Mme Brigitte BARILLON, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Gilles DETERVILLE, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Alexandra BELDJOURI.

DÉCIDE de désigner suite à leur demande pour siéger à la commission "Services à la population – proximité – culture – sports – jeunesse et vivre ensemble – solidarités – éducation - santé" :

Mme Emmanuelle DORMOY, M. Florian BARRE, Mme Ginette BERNIERE, M. Christian NELLE, M. Théophile KANZA MIA DIYEKA, Mme Véronique DEBELLE, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Agnès MARRETEUX, Mme Sophie SIMONNET, M. Richard LECAPLAIN, Mme Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Mme Béatrice GUIGUES, M. Gérard HURELLE, Mme Stéphanie GUILLOU, Mme Virginie CRONIER, M. Patrick NICOLLE, M. Aurélien GUIDI, Mme Virginie AVICE, M. Aristide OLIVIER, Mme Isabelle GILBERT, Mme Céline PAIN, M. Lilian BELLET.

DÉCIDE de désigner suite à leur demande pour siéger à la commission "Développement durable -transition écologique – espaces publics – bâtiment" :

M. Morgan TAILLEBOSQ, Mme Jacqueline MARTIN, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Ludwig WILLAUME, M. Nicolas ESCACH, M. Marc MILLET, Mme Annie ANNE, M. Francis JOLY, Mme Béatrice HOVNANIAN.

DÉCIDE de désigner suite à leur demande pour siéger à la Commission "Administration générale – ressources internes – finances - sécurité" :

M. Patrick JEANNENEZ, M. Bruno COUTANCEAU, M. Dominique DUVAL, Mme Nathalie BOURHIS, M. Michel LE LAN, M. Aristide OLIVIER, Mme Anne Laure BOILEAU, Mme Lynda LAHALLE, Mme Laurence MANOURY, M. Rudy L'ORPHELIN.

Le maire ayant donné lecture de l'ensemble de ces désignations.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/45 - RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF (AGESSO) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de la subvention de fonctionnement pour 2021 pour un montant de 19 934.42 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à faire procéder au versement de l'acompte d'un montant de 15 947, 54 € représentant 80 % de la subvention dans le courant du premier trimestre 2021 et au versement des 20 % restants dans le premier trimestre de l'année 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/46 - COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN (COSPMVC) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention d'objectifs 2021 définissant les relations entre la ville de Caen et le COSPMVC.

DÉCIDE de verser au COSPMVC une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, d'un montant de 406 032 €.

ACCORDE une aide gracieuse, au titre de l'année 2021 d'un montant de 18 030 € prenant en charge le loyer et les charges du local mis à disposition du COSPMVC, les frais d'affranchissement, d'imprimerie et de téléphonie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/47 - ASSOCIATION SPORTIVE DES AGENTS TERRITORIAUX (ASAT) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2021 à l'ASAT pour un montant de 4 050.80 €.

APPROUVE le projet de convention présenté.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/48 - FIPHFP - AIDE POUR UN APPAREILLAGE AUDITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de cette aide.

ACCORDE le versement de l'aide suivante de 838, 00 € au laboratoire Dupont à Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/49 - DSP CAEN EVÈNEMENTS - AVENANT N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions et du centre de congrès.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/50 - DSP CAEN EVÈNEMENTS - AVENANT N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions et du centre de congrès.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/51 - MESURES LIÉES À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMMERCIALE - EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À BUT COMMERCIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020, les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public en lien avec leur activité commerciale (terrasses, étalages, équipements ou mobiliers de commerce, ...).

APPROUVE l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le 2^{ème} et le 4^{ème} trimestre 2020, les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'exercice de leur activité (kiosques, manèges, ...) pour les périodes de confinement.

APPROUVE le remboursement aux occupants du domaine public éligibles, le cas échéant, les sommes déjà acquittées au titre de la période d'exonération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/52 - ASSOCIATION INITIATIVE CALVADOS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC en qualité de représentante permanente de la ville de Caen au sein de l'Assemblée Générale de l'association « Initiative Calvados ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/53 - APPEL À INITIATIVES CAEN NORDIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le lancement de l'appel à initiatives Caen Nordic en avril 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/54 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CITIM ET LA VILLE DE CAEN POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'ENVOI DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE À L'INTERNATIONAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention définissant les relations entre la ville de Caen et le Citim pour l'accueil de volontaires dans le cadre du service civique à l'international.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/55 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021- ASSOCIATIONS À VOCATION INTERNATIONALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021 pour les associations à vocation internationale suivantes :

Code	Nom	Propositions 2021 (en €)
1879	Amitié pommiers et baobabs	750
135	Amitié Coopération Avec le Sud Est Asiatique (A.C.A.S.E.A.)	750

308	Association Caennaise pour la Connaissance de l'Allemagne (A.C.C.A)	750
638	Association jumelage Caen-Nashville	750
636	Association jumelage Caen-Portsmouth	750
3583	Confluences nordiques	750
153	CITIM	1500

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-01-25/56 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT - ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAI RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT 2021-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement à conclure entre la ville de Caen et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 29 JANVIER 2021**